Sud Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Janvier 2013

N°85

SOMMAIRE

Revendications , licenciements : page1

EADP, mutuelle, Frais de dep' : page2



Solidaires
Unitaires
Démocratiques
Et bonne année à toutes et tous !

2013, une année revendicative

SUD Groupe GFI revendique d'abord et avant tout le respect pour les salariés. Ce qui se décline ainsi :

- un plan d'action sérieux pour construire l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et pour lutter contre toutes les discriminations

- une politique concertée et volontariste de prévention de la souffrance au travail et des risques psycho-sociaux

- des règles humaines pour encadrer les astreintes et le travail de nuit et de week-end

- une nouvelle politique salariale fondée sur des augmentations collectives sinon générales

- la revalorisation des barèmes des frais de déplacement

- l'égalité de la dotation des CE de GFI IP et GFI Progiciel (ces CE ne touchent que 0,7% de la masse salariale pour les activités sociaux-culturelles, contre 0,9% pour GFI Informatique).

Le sujet « astreintes, travail de nuit et de week-end » doit donner lieu à une négociation début 2013 : lisez ci-contre les revendications de SUD GFI sur ces points.

Les licenciements sont en cours au CSN GFI IP de Nantes

Depuis quelques semaines on ne parle plus que de la vingtaine de salariés que le chef local aurait décidé de sortir du CSN pour rétablir la rentabilité. Il y a 20 personnes en trop ? Pour le travail à faire, non, mais pour la facturation (ce qui a été vendu aux clients), oui. Ca fait des années qu'on vend certaines prestations à vil prix : les clients ont des exigences aveugles et le rapport de force fait que ces exigences pèsent plus que la réalité du travail. Résultat : des conditions de travail dégradées, une qualité approximative, de plus en plus de salariés de GFI, notamment des chefs de projet, qui jettent l'éponge devant tant de gâchis et s'en vont, ou sont parfois remplacés quand ils n'en peuvent plus. Et le déficit ? Comme trop souvent à GFI, le premier réflexe est de proposer la solution simpliste de virer des salariés : deux seraient déjà en cours de licenciement. Pourquoi ? « Parce que ça fait des d'économies ! » Et qui fera le travail pour le client ? C'est pas le problème des managers. « Faut faire des efforts, vous y arriverez ! » Ben voyons…

Union syndicale Solidaires

Astreintes, travail de nuit et de week-end SUD GFI revendique :

➔ Suppression de la notion d'heures de nuit habituelles et d'astreintes habituelles : le travail de nuit n'est pas un simple désagrément ! (Le travail de nuit est aujourd'hui classé comme probablement concérogène, car il perturbe le rythme circadien de production des hormones par le corps.)
➔ Report systématique sur le salaire si la facturation de ces heures est plus favorable que la règle GFI.
➔ Indemnisation des frais de déplacement réels suite aux interventions pendant les astreintes ou la nuit et le week-end.
➔ Interdiction des astreintes 7 jours consécutifs pour permettre un repos hebdomadaire de 35 heures consécutives (respect de la jurisprudence de la Cour de Cassation du 10 juillet 2002).
➔ Limitation du nombre d'astreintes (conformément à la DRT n°6 du 14/04/2003 - fiche n°8) et non atteinte à la santé des salariés (conformément à l'article L2313-2 du code du travail).
➔ Respect de l'obligation légale d'un repos de 11 heures consécutives journalier (c'est quand même grave qu'à GFI on en soit à revendiquer le respect de la loi !)
➔ Respect de la vie de famille et notamment des problèmes de garde d'enfant (délai de prévenance de 15 jours, prise en charge du surcout lié au mode de gardes enfants, prise en compte des difficultés pour effectuer des astreintes, notamment dans le cas des familles monoparentales).
➔ Prise en compte de l'impact sur la santé lié à un nombre d'astreinte élevé : suivi médical renforcé (tout salarié effectuant au moins 40 jours d'astreinte sur 6 mois doit bénéficier d'un suivi médical renforcé 1 fois par an)
➔ Remise d'un ordre de mission spécifiant les horaires et les modalités d'exécution de l'astreinte.
➔ Remise en cas de besoin d'un téléphone portable et/ou d'un ordinateur portable permettant d'effectuer les interventions depuis le domicile.
➔ Remise des procédures, dispense des formations nécessaires au bon déroulement de l'astreinte.
➔ Dénonciation de l'accord sur le temps de travail à GFI IP (qui permet des journées de 12h sans contrepartie) afin que des mesures compensatoires à la pénibilité induite par une telle organisation du travail puissent être prévues :

- majoration des heures au-delà de 10 heures de travail
- temps de pause étendu à 1 heure et pouvant être pris en plusieurs fois
- repos compensateur
- suivi médical renforcé
- commission de suivi de l'accord.

Nous interpelons la direction sur ce sujet depuis longtemps car la situation aujourd'hui à GFI est pitoyable. **Nous voulons que les choses changent enfin.**

A quoi sert l'entretien de carrière ? Et à qui ?

4ème épisode : alors on fait quoi en 2013 ?

Après avoir lu dans les 3 premiers épisodes que les avantages supposés de l'entretien annuel sont largement surévalués, et que ses désavantages directs ou indirects sont nombreux et indéniables, le lecteur attend sans doute que SUD GFI énonce ici une position de principe forte, accompagnée de propositions concrètes, convaincantes, et immédiatement applicables.

Et bien nous aimerions avoir une belle théorie prête à l'usage, mais nous n'en avons pas encore.

Et oui, on l'oublie trop souvent mais pour écrire des théories et des méthodes valables il faut un vrai travail de réflexion, qui demande du temps et de l'intelligence. Or nous avons manqué du premier, sans présager de la seconde ☺.

Ce débat est assez neuf dans les SSII. Et le syndicalisme SUD, ce n'est pas recopier des textes piqués à droite ou à gauche (ou diffusés par une hiérarchie syndicale autorisée à diffuser les dogmes), textes donnant des avis définitifs : c'est aux salariés, à nos militants, de mener la réflexion et d'élaborer nos idées.

Nous vous encourageons tous à nous faire part de vos idées et réflexions, qui alimenteront le débat de fond sur ce sujet.

Pour notre part nous avons prévu qu'un débat interne sur ce thème se tiendra au cours du prochain congrès de SUD GFI. Et nous proposons aux autres syndicats de faire de même : il y a un vrai problème de gestion RH aujourd'hui, particulièrement en SSII, et donc un vrai défi lancé au mouvement syndical pour trouver des pistes de solutions.

Sud Groupe G F I

Pour nous écrire:
contact@sudgfi.fr
ou :
9 rue Jeanne d'Arc
44000 NANTES

Solidaires Informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Mutuelle : compromis en vue

La direction a proposé aux syndicats une v3 du projet d'avenant qui ne reprend pas la position de SUD GFI (dommage…) mais s'en rapproche suffisamment pour que nous puissions envisager de le signer.

Nous l'avons envoyé aux salariés qui se sont inscrits à notre newsletter sur le site sudgfi.fr, avec des explications et un tableau de simulation des cotisations, en leur demandant leur avis : l'écrasante majorité des réponses est favorable à la signature.

Les adhérents de SUD GFI ont eux aussi massivement voté pour la signature : SUD GFI signera donc cet avenant.

(Le texte de cet avenant est disponible sur notre site dans la section Vos droits/Les accords commentés.)

Réclamations sur les frais de déplacement

De combien de temps dispose un salarié pour faire une réclamation sur les frais de déplacement ?

Une rumeur a couru récemment à GFI selon laquelle ce sujet était prescrit au bout de 6 mois. C'est faux, et notre PDG M. Rouaix nous l'a confirmé au cours du dernier CCE : ce délai de 6 mois a été décidé par lui pour le cas particulier de quelques commerciaux qui donnaient leurs justificatifs de frais trop en retard !

Mais quand un-e salarié-e de GFI réclame le remboursement de ses frais conformément aux règles, alors même que ces règles n'ont pas été respectées par GFI (ordre de mission absent, ou non conforme aux règles GFI ou à la réalité des frais engagés), le délai est de 5 ans. Car dans ce cas c'est GFI qui est responsable du retard.

Vous avez un problème de remboursement de vos frais de déplacement, de non-respect de vos droits ?
Faites appel aux Délégués du Personnel SUD Groupe GFI

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT : REJOIGNEZ SUD Groupe GFI

Téléchargez notre Pack adhérent :

http://www.sudgfi.fr/images/documents/divers/pack_adherent_2013.zip